

Forum « art, culture et création » 2e session 3 et 4 octobre 2008

Atelier Statut social des artistes et acteurs culturels

Synthèse des travaux

En préambule

Les travaux menés au sein de *l'Atelier Statut social des artistes et acteurs culturels* dans le cadre du Forum « art, culture et création » répondent à l'initiative globale du Forum : le dialogue sur des thèmes précis entre les autorités, les milieux politiques et les acteurs culturels. Il s'agit aussi d'un cadre de réflexion qui a permis d'explorer des thématiques non par discipline artistique mais de manière transversale.

Cet atelier, réunissant des personnes d'horizon divers durant quelques mois de l'année 2008, s'est soucié avant tout de répondre localement aux principales préoccupations sociales et il invite à en débattre. Il ne s'est pas substitué aux différentes organisations professionnelles, associations et syndicats, spécialistes d'un domaine en particulier.

Au contraire, cette démarche a pour vocation de susciter les rencontres, les échanges.

Artistes et acteurs culturels : Nous avons considéré, sous cette appellation, toutes les personnes professionnelles actives dans les milieux de l'art et de la culture, de toutes les disciplines artistiques.

Une grande variété de professions, d'activités, de compétences spécifiques tisse le réseau complexe et riche du domaine de la culture et de l'art.

Statut social¹ : Dans le cadre de l'atelier, les différents statuts régissant le mode de fonctionnement des activités professionnelles dans le domaine de la culture – contrats de durée déterminée auprès de différents employeurs, temps partiel, statut d'indépendant, indépendant « forcé », voir fausse indépendance - ont été mis en rapport avec les principales assurances sociales.

Thématiques

Les thématiques prioritaires abordées au sein de l'atelier : la prévoyance professionnelle, d'une part et la question de l'emploi et celle de la formation continue, d'autre part.

Nous nous sommes également attaché à examiner les statuts, parfois hybrides, en vigueur dans les milieux artistiques. Dans certains cas, ceux-ci peuvent occasionner des difficultés dans la reconnaissance de l'activité comme travail et donc comme revenu, ce qui peut entraîner des conséquences dommageables sur le plan social.

¹ En référence à d'autres pays (Belgique, Allemagne, France, Canada, par exemple) où des dispositions spécifiques régissent la condition sociale des artistes, la Suisse ne dispose pas de statut social de l'artiste. Il est toutefois important de relever que la spécificité de l'emploi (contrats de courte durée et auprès de différents employeurs) dans certains secteurs est reconnue en partie par l'assurance-chômage. En matière de prévoyance professionnelle, des institutions de prévoyance (Fondation Artes&Comoedia, Fondation de prévoyance film et audiovison, FPA et la Fondation Charles Apothéloz) tiennent compte des spécificités des milieux culturels.

Partant de notre connaissance des milieux artistiques et des principales problématiques rencontrées par les artistes et acteurs culturels, nous avons également fait appel à des experts, spécialistes en matière d'assurances sociales, fonctionnaires de services aux niveaux cantonal et fédéral.

Les lacunes reconnues en matière de couverture sociale pour les artistes et acteurs culturels ainsi que la précarité rencontrée par la majeure partie d'entre eux ont retenu notre attention, avec comme objectif de proposer des pistes pour une amélioration des conditions sociales.

Les artistes et acteurs culturels et les citoyen-ne-s qui les soutiennent n'entendent pas se résigner à ce que ces travailleuses et travailleurs soient éternellement réduits à une sécurité sociale de troisième zone indigne d'une démocratie. Les spécificités de leur vie professionnelle respective ne peuvent servir de prétexte et de justification pour le maintien d'une situation totalement insatisfaisante.

Résultats de la réflexion et des travaux menés au sein de l'atelier

- I. Une proposition de projet pilote pour une amélioration de la prévoyance professionnelle – un essai grandeur nature, sur quatre ans, d'un modèle de protection sociale des artistes et acteurs culturels. Cette proposition, pensée d'abord dans un contexte local, tente de répondre aux lacunes en tenant compte des différents statuts et disciplines artistiques (pistes et hypothèses de travail : cf. document « prop_projet Pilote.pdf disponible sur le site).
- II. Une recommandation concernant en particulier la thématique de l'emploi et de la continuité de l'activité artistique :
 - Favoriser l'emploi et la pratique professionnelle dans toutes les disciplines artistiques
 - Favoriser la transmission des savoirs et la formation continue

Et de manière générale, sous une forme encore à inventer, l'éventualité d'un espace d'échanges, d'informations et de réflexion sur toutes les questions sociales, envisagées de manière transversale (réunissant les divers domaines artistiques) et impliquant les différents partenaires concernés.

Contexte

Les problématiques débattues au sein de l'atelier rejoignent aussi l'actualité politique de notre pays. Le Parlement va se saisir, lors de ses sessions d'automne et d'hiver, de la Loi sur l'encouragement de la culture (LEC). Si la question de la sécurité sociale des artistes en Suisse ne pourra pas être intégrée dans cette loi, les nombreux débats à ce sujet ont permis de reconnaître l'urgence d'établir des conditions-cadres pour l'amélioration de la prévoyance professionnelle.

La révision partielle de l'assurance-chômage (LACI) au niveau fédéral figure au programme des prochains débats au Parlement. Les changements prévus dans cette loi constituent des menaces sérieuses pour les professionnel-le-s de la culture dont la profession s'exerce de manière intermittente (contrats de durée déterminée auprès de différents employeurs) par le durcissement pour l'obtention des prestations.

D'autre part, la nouvelle loi cantonale genevoise en matière de chômage, entrée en vigueur en février 2008, renforce les mesures en faveur de la réinsertion sur le marché durable du travail.

Genève, septembre 2008

Principaux documents de référence aux travaux de l'atelier

- **Document de synthèse du groupe préparatoire travaillant sur le statut social des artistes et acteurs culturels** (*Atelier statut social des artistes et acteurs culturels, février 2008*)

Rapports fédéraux

- **La sécurité sociale des acteurs culturels en Suisse**
Rapport du groupe de travail formé par l'Office fédéral de la culture, l'Office fédéral des assurances sociales et le Secrétariat d'Etat à l'économie – 2007
- **Analyse de solutions éventuelles afin d'améliorer l'assujettissement au régime obligatoire LPP des travailleurs atypiques, conformément à l'art. 2, al. 4, 1^{ère} phrase LPP**
Rapport de l'OFAS du 11 mars 2008

Cf. Documents fédéraux en annexe sur le site.

Autre document

- **Le Livre Blanc des métiers de la scène du côté des coulisses – SCENE DE TRAVAIL**
Document destiné à un public cible (profession, responsables et spécialistes de la culture)
Sous la responsabilité de Natacha Jaquerod avec la collaboration de Geneviève Guhl, réalisé dans le cadre de l'association Mouvement 804 – Genève, 2008

Pour information, s'adresser à : livreblanc@mouvement804.ch